### VILLE DE CASTRES

Convocation: 19/06/2024 Affichage: 19/06/2024 Conseillers en exercice: 43

Présents: 36
Procuration: 7
Votants: 43

Délibération n°: DEL2024/078

#### REPUBLIQUE FRANCAISE



#### MAIRIE DE CASTRES

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 25 JUIN 2024 À 18 HEURES

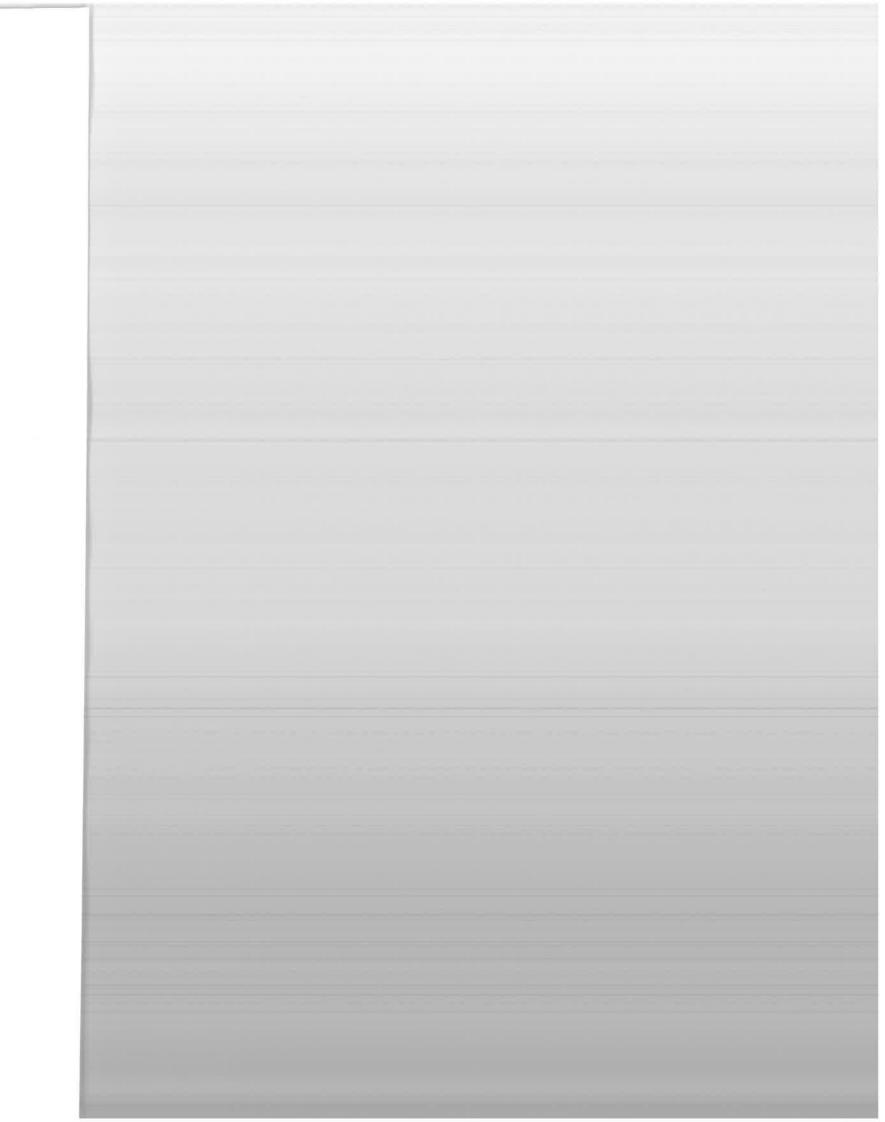
**Président : M. Pascal BUGIS** 

Étaient présents: M. Pascal BUGIS, M. Hervé PARDO-CASADO, Mme Nathalie de VILLENEUVE, Mme Catherine FARRENQ, M. Jean-François FALGAYRETTES, Mme Julie CAPO ORTEGA, M. Jean-Philippe AUDOUY, Mme Geneviève AMEN, M. Laurent PICOUZA, M. Patrice BUFFET, M. Alain WHITE, M. Guy DELBREIL, M. Michel SABLAYROLLES, Mme Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS, M. Jean-François CLAMOUR, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Baya ALGAY, M. Éric VIEL, Mme Fabienne FRAGIACOMO, M. Marc PONNELLE, Mme Régine MASSOUTIÉ-GIRARDET, M. Xavier BORIES, Mme Véronique PELTANT, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle JURY, M. Arnaud BOUSQUET, M. Alexandre PUJOL, Mme Caroline VIALA, M. Guillaume ARCESE, M. André MARTINEZ, M. Stéphane DELEFORGE, Mme Christine PECALVEL, M. Christian RIGAL, M. Pierre CLANET, Mme Virginie CALLEJON, Mme Anne KERJEAN.

#### Étaient absents :

#### Procuration à :

Secrétaire de séance : Xavier BORIES



#### DCM 25/06/2024

# 7 - CULTURE - REGLEMENT INTERIEUR DES ECOLES DES BEAUX-ARTS ET D'ART DRAMATIQUE

Rapporteur: M. AUDOUY

Il est nécessaire d'actualiser le règlement intérieur des écoles municipales des Beaux-Arts et d'Art Dramatique de la Ville de Castres en date 4 janvier 2013.

Un règlement commun à l'ensemble des structures a donc été établi afin de préciser les règles d'enseignement, d'accueil, d'assiduité et de comportement au sein des écoles d'art de Castres.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur des écoles des Beaux-Arts et d'Art Dramatique de la Ville de Castres, joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- approuve le règlement intérieur des écoles des Beaux-Arts et d'Art Dramatique de la Ville de castres, joint en annexe.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme, LE MAIRE,

Reçu à la Préfecture le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

LE MAIRE

Pascal BUGIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Xavier BORIES

